



Commune de Monéteau

COMPTE RENDU DE LA REUNION 23 octobre 2006

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 16 octobre 2006 s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Robert BIDEAU, Maire.

Étaient présents : Monsieur Jean-Michel IMBERT, Maire Délégué.
Mme Nelly RIMBERT, Mrs Bernard PONTHEU, Christian MOREL, Pierre DUPAS, et Jacky JOANNIS, Adjoints.
Mmes et Mrs, Yvette SALA, Anne-Marie DAMMAN, Josette BOUROTTE, Daniel CRENE, Annie PETIT, Jean-Luc SALMON, Paolo ZAROS, Sylvaine SAMOUR, Gilles CARRE, Elizabeth ALIGON, Pascale AMIOT, Martine BLANVILLAIN, Annie POITOU, Conseillers Municipaux.

Absents : M. Jean-Marie DUGNY, Patrick PICARD et Henri SILVAN excusés et représentés, Mmes Marie LEGENDRE excusée et Isabelle MAOUNY.

Secrétaire : Mme Martine BLANVILLAIN

MAISON MEDICALE

Les médecins, kinésithérapeutes, dentiste et orthophoniste ont exposé leur souhait de se regrouper au sein d'une même structure. Le remplacement du médecin partant à la retraite prochainement a plus de chance d'être assuré s'ils sont regroupés. Les nouveaux médecins essentiellement des femmes souhaitent travailler au sein d'une maison médicale. Le terrain retenu est celui de l'OPAC. La commune réalise le bâtiment. Le Conseil Général et Régional subventionneraient le projet que la commune louerait ensuite pendant au minimum 15 ans. L'accord de leur ordre est obligatoire.

PARTICIPATION DES LOCATAIRES AUX CHARGES COMMUNES

Redevance consommation d'eau 2005/2006

Le Conseil Municipal fixe la part revenant à chaque logement du Château Colbert. Selon la consommation d'eau inscrite au compteur général et la facturation reçue en Mairie, une augmentation de 21,24 % est enregistrée et répercutée sur les occupants soit pour Mme Annie BEAULIEU de **158,00 €** et pour M. Hubert DALLE de **473,80 €**

Redevance chauffage gaz 2005/2006

Le Conseil Municipal est appelé à statuer sur le montant des sommes dues par deux occupants logés dans un bâtiment communal chauffé par la commune, au titre de remboursement des frais de chauffage de l'année 2005/2006.

Le Conseil répercute l'augmentation de 59,32% constatée sur la facturation et fixe la participation de chaque intéressé pour Mme BEAULIEU à **1 060,41 €** et pour M. DALLE à **908,94 €**

Redevance ordures ménagères 2006

Le conseil municipal répercute l'augmentation moyenne de la redevance des ordures ménagères de 1,78% sur les occupants des logements communaux suivants ce qui porte la participation forfaitaire

pour Monéteau à **100,35 €**

3 A avenue de la Seiglée
Château Colbert
Château Colbert
rue de Seignelay
rue de Seignelay

Mme Viviane JOANNIS
Mme Annie BEAULIEU
M. Hubert DALLE
Mlle Annie COTTIN
La Poste

à **96,16 €** pour 11 mois 1/2

à **41,81 €** pour 5 mois

3 avenue de la Seiglée
7 rue d'Auxerre

Mme Mariline SOLIGNAT
M. Fabien PRIGNOT

pour Sougères à **73,51 €**, dont

12,25 € pour 2 mois

58,19 € pour 9 mois 1/2

rue des Marronniers
rue des Marronniers

M. Denis CHARPY

Mme Marion EL HAMOUTI-ALBUIXECH

AMENAGEMENT DE LA RUE DES PRES-HAUX – PARTICIPATION pour VOIRIE et RESEAUX.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.332-6-1-2°d, L.332-11-1 et L.332-11-2 ;

Vu la délibération du 16 octobre 2001 instituant la participation pour voirie et réseaux sur le territoire de la commune de MONETEAU ;

- **considérant** que l'implantation de futures constructions dans le secteur INA lieudit « Les Prés-Hauts » et « Derrière les Boisseaux » implique la création d'une voirie en prolongement des la rue des Prés-Hauts ;
- **considérant** que l'implantation de constructions nouvelles nécessite la création d'une nouvelle voie ;
- **considérant** que selon le plan annexé les terrains situés à moins de 80 m de la voie sont concernés par l'application de la PVR et représentent une superficie de 24 567 m² ;

Le Conseil décide :

Article 1^{er} : d'engager la réalisation des travaux de voirie et de réseaux dont le coût total estimé s'élève à **217 567,74**

€ Il correspond aux dépenses suivantes :

Travaux d'aménagement de voie	Coûts des travaux
Acquisitions foncières	8 790,65 €
Honoraires	900,00 €
Frais de géomètre	1 755,85 €
TRAVAUX	
- eau potable	21 663,02 €
- V.R.D	175 627,93 €
Honoraires	15 329,20 €
TOTAL	224 066,65 €
Déduction des subventions à recevoir 30% de 21 663,02 €	6 498,90 €
COÛT TOTAL NET	217 567,74 €

Article 2 : fixe à **217 567,74 €** la part du coût de la voie et des réseaux mis à la charge des propriétaires fonciers.

Article 3 : les propriétés foncières concernées sont situées à 80 m de part et d'autre de la voie (plan joint).

Article 4 : fixe le montant de la participation due par mètre carré de terrain desservi à **8,856 €** (217 567,74 € / 24 567 m²), soit :

PERIMETRE ASSUJETTI : 24 567 – 1 136 (exonération) = 23 431 m²

Propriétaires	Références cadastrale	Surface cadastrale	Surface concernée	P.V.R.
GUIMARD Robert	AX 8	1 69 45	9 517 m ²	84 282,55 €
ROBIN Daniel	AX 61	66 05	3 219 m ²	28 507,46 €
GIRARD Philippe	AY 79	97 55	8 660 m ²	76 692,96 €
ROBIN Paulette	AY 81	1 59 30	1 555 m ²	13 771,08 €
ROBIN Paulette	AY 82	21 68	480 m ²	4 250,88 €
TOTAL			23 431 m²	207 504,94 €

Article 5 : décide que les montants de participation dus par mètre carré de terrain sont actualisés en fonction de l'évolution de l'indice du coût de la construction. Cette actualisation s'applique lors de la prescription effectuée lors de la délivrance des autorisations d'occuper le sol ou lors de la signature des conventions visées à l'article L.332-11-2 du Code de l'Urbanisme.

INDEMNITE DUE AU RECEVEUR

Le décompte de l'indemnité de Conseil allouée au receveur municipal au titre de la gestion 2006 soumis au Conseil, s'élève à **1 049,88 € brut** soit **970,09 € net** pour M. BARLET. Cette indemnité est basée sur la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissements de la commune, du C.C.A.S. et des services autonomes rattachés des 3 années précédentes à l'exception des opérations d'ordre soit 7 221 178,33 € Le Conseil municipal décide d'allouer l'indemnité au receveur municipal pour la gestion 2006 soit **970,09 € net** et rappelle que les crédits sont inscrits au budget 2006.

SUCCESSION Mme Marguerite MASSE veuve MARCHAND

La Direction Générale des Impôts de Côte d'Or, curateur de la succession de Madame Marguerite MASSE veuve MARCHAND, est chargée de la vente des parcelles cadastrées, sur Monéteau, AP 1 de 26,25 ares, lieu-dit « le Bas des Archies », AR 34 de 18,82 ares, lieu-dit « Terres du Canada », sur Villeneuve Saint Salves, C 274 de 12 ares pour un montant global de 1 210 € et demande si la commune est intéressée par l'acquisition.

Le Conseil Municipal **s'engage** à acquérir les trois parcelles sus désignées et **autorise** le Maire à signer l'acte d'acquisition, **rappelle** que des crédits sont ouverts au budget 2006.

ADHESION A L'ASSOCIATION DE PREFIGURATION e-Bourgogne

La région de Bourgogne s'est vue confier par l'Etat la conduite de l'expérimentation en Bourgogne d'une plate-forme électronique de services fournis aux citoyens, aux entreprises et tous autres usagers de différents services publics par l'ensemble des organismes publics ou privés chargés d'une mission de service public du territoire Bourguignon.

La réussite de l'expérimentation de cette plate-forme de services dématérialisés dénommée e-Bourgogne nécessite la fédération de l'ensemble des collectivités publiques du territoire régional et la mutualisation de leurs moyens.

La Région Bourgogne propose à notre collectivité de participer à une association de préfiguration.

Le Conseil Municipal autoriser l'adhésion de la Commune à l'association en tant que membre élu conformément aux statuts joints et désigne M.MOREL en tant que représentant de la Commune afin qu'il puisse présenter le collègue au sein du Comité d'orientation stratégique.

CLASSE de NEIGE 2006/2007

Groupe V. HUGO

Une classe de V. HUGO (22 enfants) part en classe de neige du 4 au 10 février 2007 à Val Cenis.

Le coût du séjour s'élève à 395,00 € par enfant.

Groupe JJ ROUSSEAU

Une classe de JJ ROUSSEAU (24 enfants) part en classe de neige du 15 au 20 janvier 2007 à Saint Sorlin d'Arves (73).

Le coût du séjour s'élève à 399,90 € par enfant.

SOUGERES sur Sinotte

La classe de Sougères (17 enfants) part en classe de neige du 12 au 17 février 2007 à La Chapelle d'Abondance (73).

Le coût du séjour s'élève à 400,00 € par enfant.

Le Conseil maintient le principe d'une participation avec quote-part des parents dont une fixe de 100 € en fonction de l'impôt sur le revenu 2005.

CONTRAT FOURNITURE REPAS CANTINE ET CLSH – AVENANT

La Société JPL, fournisseur des repas de cantine et du CLSH, a cédé son activité le 1^{er} octobre 2006 à la Société API. En conséquence, la Société API se substitue à la société JPL depuis cette date. Un avenant est proposé pour le changement de Société, le prix et les autres conditions sont inchangées.

Le Conseil **accepte** l'avenant proposé et **autorise** le Maire à le signer.

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS

Actualisation des compétences – gestion d'un aéroport :

Vu l'article 28 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 28 septembre 2006 ;

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la modification des statuts de ladite Communauté portant sur les compétences facultatives en y ajoutant « Gestion de l'aéroport Auxerre-Branches ».

Conventions de participation financière aux travaux d'extension du réseau d'eau potable :

Dans le cadre de ses compétences, la Commune a sollicité la Communauté de l'Auxerrois pour la réalisation des études et des travaux d'extension du réseau d'eau potable chemin des Grillottes, dans la zone du Canada et chemin rural n°21 des Prés-Hauts.

Les travaux sont estimés à 7 974,65 €HT chemin des Grillottes, à 14 733,09 €HT zone du Canada et à 17 743,02 € HT chemin rural n° 21. La participation financière de la commune correspond à 70 % des travaux.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention

ZONE D'ACTIVITE DE MACHERIN - VENTE – BC 232

Le Conseil est informé de la demande de réservation de terrain par LA POSTE ou toute personne ou société pouvant s'y substituer dont le siège social est à PARIS, d'un terrain sis rue de Bruxelles, cadastré BC 232 de 7 351 m² pour y installer un centre de tri.

Le Conseil Municipal **fixe** à 7,62 € le m² le prix de vente, **désigne** l'étude de Maître Hervé CHANTIER, notaire à APPOIGNY, pour rédiger la promesse et l'acte de vente et **autorise** le Maire à signer la promesse de vente qui sera accompagnée d'un versement représentant 10% du montant de la vente et, ultérieurement la vente, **rappelle** l'existence d'une servitude d'écoulement des eaux pluviales.

TERRES DU CANADA – DECLASSEMENT FOSSE et CHEMIN

Au lieu-dit « les Terres du Canada » subsiste sur le cadastre l'emplacement du CV n° 7 et d'un fossé qui n'existent plus sur le terrain. En vue de l'aménagement futur de ce secteur accueillant le projet de la 3^{ème} tranche des Terres du Canada, il est souhaitable de déclasser ces emprises.

Le Conseil **émet** un avis favorable et accepte leur déclassement et leur aliénation éventuelle, **désigne** le cabinet Géomexpert pour établir les documents d'arpentage, **sollicite** l'autorisation de mise à l'enquête publique, **autorise** le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant et les actes de vente.

DERRIERE LES BOISSEAUX– DECLASSEMENT FOSSE

Au lieu-dit « Derrière les Boisseaux » subsiste au cadastre un fossé qui part du CR 21, chemin des Prés-Hauts, puis descend parallèlement jusqu'à la rue des Perrières mais qui n'existe plus sur le terrain. De plus, au lieu-dit « les Prés-Hauts », un fossé contourne la parcelle AY 79 jusqu'à la rue des Roses.

Il est proposé de les déclasser. Une partie est concernée par le projet NEXITY.

Le Conseil **émet** un avis favorable à leur déclassement et, en fonction des projets, leur aliénation partielle éventuelle, **désigne** le cabinet Géomexpert pour établir les documents d'arpentage, **sollicite** l'autorisation de mise à l'enquête publique, **autorise** le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant, y compris les actes de vente.

RESULTAT DE CONSULTATION

Travaux de voirie rue d'Oslo : l'estimation s'élevait à 86 470 €HT. Quatre entreprises ont été consultées, deux ont répondu, une s'est excusée. L'ouverture des plis présente les résultats suivants :

N° ordre	Entreprises	Prix HT	Classement
1	SCREG	58 040,80 €	2
2	EUROVIA	50 713,30 €	1

L'entreprise EUROVIA la mieux disante est retenue.

COMMISSIONS

Scolaire des 11 et 18 septembre : examen et reconduction des budgets alloués au fonctionnement des écoles, visite des écoles pour les travaux réalisés pendant les vacances, examen des projets : « Patinoire » (cinq classes sont intéressées), « classe de neige » (trois classes partent cette année) et « prévention routière » pour Colbert (coût 300 €). Le Conseil entérine toutes les propositions des commissions.

M. LACROIX, psychologue, est transféré à la Commanderie.

Dans les cantines, des problèmes liés à l'indiscipline, au manque de tenue et d'éducation des enfants sont à déplorer.

Sports et Loisirs du 12 octobre : retient pour les illuminations de la rue d'Auxerre 4 sapins au niveau du Carrefour des Pêcheurs et des branchages pour le reste de la rue.

Urbanisme du 21 octobre : a pris connaissance du financement possible du projet de maison médicale et de l'accord des co-proprétaires du terrain cadastré AI 201, rue d'Auxerre pour la réalisation d'un petit ensemble immobilier.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Sept dossiers sont présentés, le Conseil ne préempte pas.

INFORMATIONS DIVERSES

- révision du POS de Gurgy : pas d'observation

- rappel de quelques dates :

25 octobre : 18 h 30 - pot des nouveaux arrivants

29 octobre : FESTILIVRES

30 octobre : 18 h - Commission Urbanisme

19 h - CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE

3 novembre : Assemblée Générale du Comité de Jumelage

11 novembre : cérémonies aux Monuments aux Morts de Sougères et Monéteau et repas des aînés

13 novembre : 18 h 30 - au Foyer, Remise des récompenses du concours départemental des maisons fleuries

15 novembre : 18 h 30 - Remise des récompenses du concours communal des maisons fleuries

16 novembre : 9 h30 - Conseil Communautaire à Monéteau (inscription auprès de Mme Perquis pour le repas)

15 h - inauguration de la déchetterie

22 novembre : salon des Maires

24 novembre : Assemblée Générale du Comité des Fêtes

26 novembre : les 30 ans de l'USCM

Prochain Conseil :

Lundi 11 décembre 2006 à 20h15 (date à confirmer)
